

**La FAR est née de la loi n° 83-606 du 8 juillet 1983 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988. Sa mise sur pied est intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 1984, dans le cadre d'une réorganisation d'ensemble de l'armée de Terre. L'initiative en revient à Charles Hernu, ministre socialiste de la Défense de François Mitterrand. Le général Guy Fricaud-Chagnaud, alors à la tête de la mission militaire française auprès de l'OTAN à Bruxelles, aurait été à l'origine du concept. Le projet a ensuite été conduit de manière à contourner certaines réticences de l'état-major.**

La création de la force répondait à une double interrogation stratégique du début des années 1980 :

- **La première** concernait la place de la France dans la défense de l'Europe occidentale. Sortie du commandement militaire intégré de l'OTAN en 1966, la France entendait conserver son autonomie de décision tout en démontrant qu'elle participerait effectivement à la défense du continent en cas d'agression du pacte de Varsovie. Dans cette logique, la FAR devait apporter la preuve que l'armée française pourrait s'engager en avant, en Allemagne, sans être pour autant placée automatiquement sous commandement de l'OTAN dès le temps de paix, ni cantonnée à un rôle de simple réserve.
- **La seconde** portait sur la capacité d'intervention hors d'Europe. La France conservait des engagements et des accords de défense, notamment en Afrique, qui supposaient de pouvoir projeter rapidement des moyens sur des théâtres éloignés. Les opérations menées au Tchad et au Liban au début de la décennie avaient illustré ce besoin. L'opération *Manta* au Tchad en 1983, qui avait vu la mise en place en quelques jours de plus de 3 000 hommes et de plusieurs milliers de tonnes de matériel, préfigurait le type d'engagement que la FAR aurait vocation à conduire.

La force a donc été conçue pour couvrir un spectre de situations alors qualifiées de « *conflits intermédiaires* » : ni l'affrontement nucléaire majeur, du ressort de la dissuasion, ni les opérations de basse intensité, mais des crises soudaines exigeant une réaction rapide et une force projetable.

## **Une doctrine d'emploi axée sur la mobilité et l'action dans la profondeur**

Dans l'hypothèse d'une offensive du pacte de Varsovie, la mission assignée à la FAR était d'engager le plus tôt et le plus en avant possible des unités françaises en Allemagne, en privilégiant la mobilité plutôt que la puissance de feu lourde. Le raisonnement reposait sur l'analyse des modes d'action soviétiques. L'armée soviétique pouvait engager des « *groupements de manœuvre opératifs* » (GMO), c'est-à-dire des ensembles autonomes de l'ordre de deux à trois divisions blindées, lancés en avant du gros des forces du pacte sous la forme d'un raid en direction du Rhin. C'est à ce type de menace que la FAR devait pouvoir s'opposer, grâce à l'action dans la profondeur de sa composante aéromobile.

L'innovation principale de la force résidait là : dans l'emploi massif de l'hélicoptère antichar

comme moyen de manœuvre et de destruction. Là où les unités de l'OTAN se répartissaient jusque-là entre formations lourdes, à base de chars et d'infanterie mécanisée, et formations légères, à base d'infanterie portée, la FAR introduisait une logique différente, fondée sur la combinaison de blindés légers à roues, d'infanterie sur véhicules de l'avant blindés et d'hélicoptères armés de missiles. L'objectif était de pouvoir frapper la colonne blindée adverse sur ses flancs et dans sa profondeur, en jouant sur la vitesse de déploiement plutôt que sur le tonnage.

Ce dispositif visait aussi à donner une crédibilité concrète à l'engagement français. En disposant d'un outil capable de se porter rapidement vers l'Est, Paris affichait sa solidarité avec ses alliés sans renoncer à la maîtrise nationale de l'emploi de ses forces.

## Une organisation à cinq divisions

La FAR avait son quartier général à Maisons-Laffitte, dans les Yvelines. Elle regroupait environ 47 000 hommes répartis entre cinq divisions dispersées sur le territoire métropolitain, auxquelles s'ajoutaient des éléments de commandement, de transmissions, d'artillerie et de logistique.

Les cinq divisions présentaient des profils complémentaires :

- La **4<sup>e</sup> division aéromobile (4<sup>e</sup> DAM)**, dont le quartier général était à Nancy, constituait la pièce maîtresse et la plus originale de l'ensemble. Créée pour remplacer la 4<sup>e</sup> division blindée dissoute, elle reposait sur l'aviation légère de l'armée de terre et concentrait l'essentiel des hélicoptères de combat. C'est sur elle que reposait la capacité d'action dans la profondeur contre les blindés adverses.
- La **6<sup>e</sup> division légère blindée (6<sup>e</sup> DLB)**, basée à Nîmes, constituée en 1984 par regroupement de régiments et d'unités issus notamment de la 6<sup>e</sup> division blindée et de la 14<sup>e</sup> division d'infanterie, était l'unité de référence du nouveau modèle de division légère. Forte de quelque 7 600 hommes, elle articulait deux régiments de cavalerie dotés d'engins blindés roue-canon et deux régiments d'infanterie sur véhicules de l'avant blindés. Une partie de ses régiments relevaient de la Légion étrangère.
- La **9<sup>e</sup> division d'infanterie de marine (9<sup>e</sup> DIMa)**, dont le quartier général se trouvait à Nantes, apportait la composante amphibie et les troupes de marine, traditionnellement orientées vers les engagements outre-mer.
- La **11<sup>e</sup> division parachutiste (11<sup>e</sup> DP)**, implantée à Toulouse, regroupait les unités aéroportées, employables aussi bien en coup de main qu'en intervention lointaine.
- La **27<sup>e</sup> division alpine (27<sup>e</sup> DA)**, à Grenoble, apportait les troupes de montagne. Elle a fait partie de la FAR de 1984 à 1994, avant d'en être détachée dans le cadre des évolutions successives de l'armée de terre.

À ces grandes unités s'ajoutaient des éléments organiques de corps d'armée : la brigade logistique de la FAR, installée à Maisons-Laffitte ; la 19<sup>e</sup> brigade d'artillerie, rattachée de 1993 à 1998 ; le 28<sup>e</sup> régiment de transmissions, à Orléans, chargé des liaisons ; ainsi que des régiments de commandement et de soutien, de circulation routière, du matériel et du génie répartis sur plusieurs garnisons.

La cohérence de l'ensemble reposait moins sur la concentration géographique, inexistante, que sur la capacité de chaque division à être mise en alerte puis projetée rapidement, soit vers l'Allemagne, soit vers un aéroport ou un port d'embarquement pour un théâtre lointain.

## Les moyens matériels

À la fin de la décennie, en 1990, la FAR alignait environ 240 hélicoptères de combat et de manœuvre, 216 blindés légers (répartis pour l'essentiel entre AMX-10 RC, ERC-90 Sagaie et AML-90), 200 tubes d'artillerie et 5 000 armes antichars.

La composante aéromobile s'appuyait principalement sur l'hélicoptère léger Gazelle, dans ses versions armées du missile antichar HOT, complété par des hélicoptères de manœuvre et de transport Puma et Super-Puma. L'artillerie comprenait des matériels tractés et automoteurs de 155 mm. Les blindés à roues, plus légers que les chars de bataille mais aérotransportables et rapides, traduisaient le choix doctrinal de la mobilité.

Cette physionomie distinguait nettement la FAR du corps de bataille mécanisé de la 1<sup>re</sup> armée, articulé autour des divisions blindées lourdes stationnées en France et en Allemagne. Là où ce dernier représentait la masse, la FAR incarnait la rapidité.

La crédibilité d'une force de réaction se mesurant à sa capacité de mise en alerte et de déploiement, l'entraînement de la FAR a fait l'objet d'exercices réguliers, certains de grande ampleur.

L'exercice franco-allemand « *Kecker Spatz* » (« *Moineau hardi* »), conduit en septembre 1987, constitue l'épisode le plus marquant de cette période. Il visait à tester la capacité de projection en Centre-Europe des unités de la force, depuis des zones de regroupement en Champagne jusqu'à des zones de déploiement avancé en Allemagne. La manœuvre a mobilisé un volume considérable de troupes (de l'ordre de 75 000 hommes au total, dont environ 20 000 Français), et le président François Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl en ont passé les unités en revue le 24 septembre 1987 dans le Bade-Wurtemberg. L'exercice a illustré, pour la première fois à cette échelle, la coopération militaire franco-allemande sur le terrain.

D'autres manœuvres, en France comme à l'étranger, ont rythmé la vie de la force et permis de roder les procédures de commandement, notamment l'emploi de postes de commandement mobiles montés sous tente et la coordination entre unités terrestres et moyens aériens.

## L'épreuve du feu : la guerre du Golfe et l'opération Daguet (1990-1991)

L'invasion du Koweït par l'Irak, le 2 août 1990, a placé la France devant la nécessité d'engager des forces au sein de la coalition internationale formée sous l'égide des Nations unies. C'est la FAR qui a fourni l'ossature du dispositif terrestre français.

Dès le mois d'août, l'état-major de la force, alors commandée par le général de corps d'armée Michel Roquejeoffre, a commencé à planifier un engagement. L'occupation de l'ambassade de

France à Koweït City, le 14 septembre 1990, a précipité la décision politique : le lendemain, le président Mitterrand lançait l'opération *Daguet*. Le général Roquejeoffre était désigné le 17 septembre commandant des forces françaises en Arabie saoudite.

Le choix de la FAR n'était pas fortuit. La décision avait été prise de n'envoyer que des militaires engagés, à l'exclusion des appelés du contingent ; or les professionnels étaient nombreux au sein de la force. Selon les témoignages de ses responsables la division *Daguet* était constituée à plus de 80 % d'éléments issus de la FAR, en particulier de la 6<sup>e</sup> DLB et de la 4<sup>e</sup> DAM.

La division *Daguet* n'a existé que le temps de l'opération, de septembre 1990 à mars 1991. Division provisoire, elle agrégeait autour de noyaux régimentaires des détachements prélevés sur de nombreuses unités : au total, plusieurs dizaines de régiments différents y ont été représentés, du fait de la règle limitant l'engagement aux seuls professionnels. Son état-major a été fourni par la 6<sup>e</sup> DLB. Le commandement de la division proprement dite a été confié au général de division Jean-Charles Mouscardès, chef de la 6<sup>e</sup> DLB, du 22 septembre 1990 au 8 février 1991 ; à la suite de l'évacuation sanitaire de ce dernier, le général de brigade Bernard Janvier en a pris le commandement.

L'une des premières manifestations concrètes de l'engagement français a été l'appareillage du porte-avions *Clemenceau*, gréé en porte-hélicoptères, qui a transporté vers l'Arabie saoudite des appareils et des personnels d'un régiment d'hélicoptères de combat. Le dispositif s'est étoffé jusqu'en février 1991 par vagues successives de renforts, à mesure que se précisait la perspective d'une offensive terrestre.

Lors de la phase aérienne déclenchée le 17 janvier 1991, des avions de combat français (Jaguar pour l'attaque au sol, Mirage F1-CR pour la reconnaissance, Mirage 2000 pour la couverture) ont pris part aux opérations. Les Mirage F1 français ont d'abord été tenus à l'écart des premières missions, l'armée de l'air irakienne mettant en œuvre le même type d'appareil, ce qui faisait courir un risque de méprise au sein de la coalition.

L'offensive terrestre a commencé le 24 février 1991. Placée sur le flanc gauche du dispositif allié, aux côtés du 18<sup>e</sup> corps aéroporté américain sous le contrôle opérationnel duquel elle avait été placée à partir du 16 janvier, la division *Daguet* avait pour mission de progresser en territoire irakien en direction de l'aérodrome d'As-Salman, à quelque 150 km à l'intérieur des lignes, en franchissant des objectifs intermédiaires. Articulée en deux groupements, elle a atteint ses objectifs beaucoup plus vite que prévu, en quelques dizaines d'heures. Les pertes au combat sont restées limitées. Le cessez-le-feu a été signé le 3 mars 1991 à Safwan.

La participation française a représenté l'un des plus importants contingents européens du conflit, avec environ 18 000 militaires au plus fort de l'engagement. Pour la FAR, l'opération a constitué la validation pratique de son concept : une force conçue pour être projetée loin et rapidement, et pour mener une manœuvre fondée sur la mobilité et la puissance de feu, avait pu être employée avec succès, fût-ce dans un cadre, le désert, et contre un adversaire différents de ceux pour lesquels elle avait été initialement pensée.

L'opération a également mis en lumière des limites et des enseignements. Le caractère provisoire et composite de la division *Daguet*, assemblée à partir d'un grand nombre d'unités,

a montré la difficulté de constituer rapidement une grande unité homogène à partir d'une armée encore largement reposant sur la conscription. La question de la communication opérationnelle, peu structurée au départ, a conduit la FAR à mettre sur pied par la suite une cellule dédiée. Ces constats ont nourri la réflexion qui allait, quelques années plus tard, conduire à la professionnalisation.

## Les Balkans et les autres théâtres

L'éclatement de la Yougoslavie a ouvert, à partir de 1991-1992, un théâtre majeur pour l'armée française, qui a fourni d'importants contingents à la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) déployée en Croatie puis en Bosnie-Herzégovine. Les unités issues des divisions de la FAR y ont participé largement.

L'un des commandants successifs de la FAR, le général Philippe Morillon, s'était illustré peu avant sa prise de fonction à la tête de la force : commandant de la FORPRONU en Bosnie, il s'était rendu en mars 1993 dans l'enclave assiégée de Srebrenica, geste qui avait eu un fort retentissement. Il a commandé la FAR de 1994 à 1996.

Les unités de la force ont par ailleurs été engagées dans d'autres opérations de la période, notamment en Somalie au sein des dispositifs internationaux du début des années 1990, ainsi qu'au Cambodge et dans plusieurs missions africaines. Cette dispersion sur de multiples théâtres illustre le glissement progressif de l'emploi de la force : conçue pour la défense de l'Europe, elle est devenue, dans les faits, le réservoir principal des forces projetées sur les opérations extérieures.

La chute du mur de Berlin en 1989, puis la dissolution du pacte de Varsovie et de l'Union soviétique en 1991, ont privé la FAR de sa raison d'être initiale. La menace d'une offensive blindée en Centre-Europe, autour de laquelle toute la doctrine de la force avait été bâtie, disparaissait.

Dans le même temps, la multiplication des opérations extérieures mettait en évidence l'inadaptation croissante d'une armée de terre encore largement fondée sur la conscription. Seuls les militaires engagés pouvaient être projetés sans restriction sur les théâtres lointains, ce qui réduisait de fait la part mobilisable des effectifs et compliquait la constitution de grandes unités cohérentes, comme l'avait montré l'assemblage de la division *Daguet*.

La réflexion sur le format de l'armée de terre a donc évolué vers deux axes convergents : la réduction des effectifs, déjà engagée dans les années 1980, et la professionnalisation, c'est-à-dire l'abandon du service national obligatoire au profit d'une armée de métier orientée vers la projection.

Le tournant décisif est intervenu le 22 février 1996, lorsque le président Jacques Chirac a annoncé la fin du service militaire et la professionnalisation des armées, réforme étalée sur 6 ans. Le lendemain, le 23 février, il en a détaillé les grandes lignes devant les responsables militaires. La suppression de la conscription a été actée par une loi promulguée le 28 octobre 1997, le service national étant remplacé par une journée d'appel de préparation à la défense.

Cette réforme a entraîné une refonte complète de l'organisation de l'armée de terre. Plusieurs grandes structures héritées de la guerre froide ont été dissoutes : la 10<sup>e</sup> division blindée, la force nucléaire préstratégique Hadès et la 3<sup>e</sup> brigade aéromobile en 1997, puis le 3<sup>e</sup> corps d'armée et la Force d'action rapide en 1998. La FAR a été officiellement dissoute le 30 juin 1998, la défense du territoire n'apparaissant plus comme une priorité au regard des nouvelles missions de projection.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1999, l'échelon divisionnaire lui-même a été supprimé : les divisions qui subsistaient ont été réduites en volume et transformées en brigades interarmes. La 4<sup>e</sup> division aéromobile, par exemple, a été dissoute le 30 juin 1999, sa filiation et ses traditions étant reprises dès le lendemain par la 4<sup>e</sup> brigade aéromobile. Les autres divisions de l'ancienne FAR (légère blindée, d'infanterie de marine, parachutiste, alpine) ont suivi un mouvement comparable, devenant des brigades.

Le commandement des unités projetables a été réorganisé autour de deux grands commandements créés à cette occasion : le commandement de la force d'action terrestre et le commandement de la force logistique terrestre. Quatre états-majors de force opérationnelle ont été maintenus pour permettre, en cas de besoin, de reconstituer des divisions de type OTAN de 20 000 à 30 000 hommes. C'est cette nouvelle architecture qui a pris en charge l'héritage opérationnel de la FAR.

Conçue pour un conflit majeur en Europe qui n'a jamais eu lieu, la Force d'action rapide a servi d'instrument à des engagements d'une tout autre nature, sur des théâtres dispersés et dans des cadres multinationaux. Son apport doctrinal le plus durable tient à la généralisation de l'aéromobilité et à l'affirmation d'une logique de projection.